Image not found or type unknown

garde exclusive des enfants

Par **miss dodo**, le **26/08/2010** à **11:46**

Bonjour,
Les 2 enfants (2 et 3 ans) de mon concubin vivent chez leur mere. Celle ci est jeune, sans experience et n'assume pas ses responsabilités. Les enfants sont négligés dans les soins medicaux, l'habillement, l'instruction, l'education et elle n'a aucune autorité sur eux. Elle a accepté tout recemment de laisser au père la charge d'elever les enfants et elle les prendrait les week end. Est ce qu'une simple attestation entre nous suffit (sachant qu'il n'y a eu aucun jugement) ou faut il faire une attestation chez un avocat ou devant un juge sachant qu'elle pourrai changer d'avis quand elle veut pour maintenir cet accord valable dans le temps et pouvoir gerer l'inscription à l'ecole, la creche ou garde d'enfants. Merci de vos conseils.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés